




TUTORIEL LIGUES

POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION ANS PSF 2023

Ce document est un guide d'accompagnement dans le montage du dossier de subvention en ligne sur lecompteasso.associations.gouv.fr

Il vous accompagnera au fur et à mesure que vous parcourez les étapes 3, 4 et 5 de la partie « Faire une demande de subvention » sur Le Compte Asso.

Il met en avant certains ***items** du Compte Asso, qui doivent être obligatoirement renseignés.

La prise en compte dans votre dossier des éléments précédés par ce pictogramme  sera particulièrement étudiée par les évaluateurs des ligues régionales et de la fédération.

LES OUTILS

Avant de déposer une demande de subvention, vous devrez créer un compte sur Le Compte Asso en vous munissant du numéro RNA ou SIREN de votre association.

- ↳ [Guide Le Compte Asso - Créer son compte](#)
- ↳ [Guide Le Compte Asso - Compléter les informations administratives](#)

LES DOCUMENTS INDISPENSABLES

Vous devez vous munir des documents suivants :

- ↳ [Note de cadrage ligues FFbAD](#)
- ↳ [Guide Le Compte Asso - Faire une demande projet sportif fédéral](#)

LES INFOS PRATIQUES

Les informations concernant la campagne ANS sont disponibles à partir des liens ci-dessous :

- ↳ [Article MyFFbAD](#)
- ↳ [Article site Internet](#)

? POUR TOUTE QUESTION

La fédération pourra être contactée à partir de l'outil support du site Internet, rubrique d'aide Vie du club / ANS en cliquant sur ce lien : <https://support.ffbad.org>.

SI VOUS AVEZ ETE BENEFICIAIRE D'UNE SUBVENTION ANS PSF 2022

Vous devez vous connecter sur Le Compte Asso : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/client/login>
Une fois connecté-e sur votre compte, vous devez cliquer sur « **Saisir les comptes-rendus financiers** ».



Le guide [Le Compte Asso - Déposer un compte-rendu financier](#) permet de vous accompagner dans votre démarche.

Scénario 1 – Action réalisée en 2022 (action financée en 2022 et/ou financée en 2021 et reportée en 2022 pour cause de crise sanitaire uniquement)

Étape 1 – Vous devez renseigner le compte-rendu dans l’espace dédié sur Le Compte Asso (veillez à bien sélectionner l’année 2022 et/ou 2021), puis télécharger le PDF du compte-rendu (un compte-rendu par action).

Étape 2 – Vous devrez ensuite déposer le PDF du compte-rendu, lors de votre demande de subvention 2023, dans « Les documents spécifiques au dossier », dans le champ « Compte-rendu financier » (cf. p. 3).

NB : si votre action financée en 2022 n’est pas terminée au moment de votre demande 2023 :

- 1- Renseignez tout de même les premiers éléments de votre compte-rendu sur Le Compte Asso (étapes 1 et 2 ci-dessus).
- 2- Envoyez un mail à l’adresse cr-ans@ffbad.org pour informer la fédération du caractère intermédiaire de votre compte-rendu.
- 3- La fédération vous permettra de compléter votre compte-rendu avant le 30 juin.

Scénario 2 – Action 2022 non réalisée

A la question « Ce projet a-t-il été réalisé ? », en cas de réponse négative, la somme perçue devra être reversée à l’ANS.

POUR QUE VOTRE DOSSIER SOIT RECEVABLE

- Votre dossier doit être déposé sur Le Compte Asso avant le **mercredi 12 avril 2023 – 10h (heure métropolitaine)**.
- **Un seul dossier par bénéficiaire doit être déposé**, un dossier pouvant contenir plusieurs actions. L’ajout d’action(s) est possible tant que le dossier n’a pas été transmis.
- **Le nombre d’actions est limité à 4 pour les ligues.**
- **Le code subvention 958 de la fiche nationale** devra impérativement être saisi.

Vous devez indiquer ici **les licenciés de votre territoire** et non de la fédération.

Veillez à bien noter **votre numéro de dossier Le Compte Asso**.

Vous devez enregistrer régulièrement les informations et documents ajoutés. Au bout de 30 minutes d'inactivité, vos données ne seront pas enregistrées.

LES PIÈCES JUSTIFICATIVES OBLIGATOIRES À JOINDRE AU DOSSIER

FAIRE UNE DEMANDE DE SUBVENTION > Etape 3 sur Le Compte Asso

LES DOCUMENTS DU DEMANDEUR

Sont attachés automatiquement à votre compte :

- Les statuts,
- La liste des dirigeants.

Sont à télécharger obligatoirement :

- **Le plus récent rapport d'activité approuvé (procès-verbal d'assemblée générale),**
- **Le dernier budget prévisionnel annuel approuvé,**
- **Les comptes annuels approuvés du dernier exercice clos.**

↳ Ces 3 documents doivent être ceux approuvés par la dernière assemblée générale.

- **Le RIB au nom de votre association.**

↳ **Le RIB scanné doit impérativement correspondre aux coordonnées bancaires saisies à l'étape précédente.**

- **Votre projet associatif 2023.**

↳ Ce document sera particulièrement étudié par les évaluateurs des ligues régionales et de la fédération.

LES DOCUMENTS SPÉCIFIQUES AU DOSSIER

Compte-rendu financier

Vous devez **impérativement déposer ici le(s) PDF du/des compte(s)-rendu(s) téléchargés** après avoir saisi les informations dans l'espace dédié aux comptes-rendus financiers sur Le Compte Asso (cf. p. 2).

Autre

Vous pouvez joindre ici tout document que vous considérez primordial pour l'évaluation de votre dossier.

A noter que vous devez utiliser **le format ZIP** pour joindre plusieurs documents.

Pour créer un dossier ZIP :

- 1) Réunir tous vos fichiers PDF dans un même dossier.
- 2) Sélectionner l'ensemble des fichiers.
- 3) Click droit, sélectionner « Envoyer vers », puis « Dossier compressé ».
- 4) Renommer votre fichier compressé.
- 5) Lors du téléchargement de vos documents sur Le Compte Asso, sélectionner dans votre ordinateur le dossier compressé (.zip).

LA DESCRIPTION DES ACTIONS

FAIRE UNE DEMANDE DE SUBVENTION > Etape 4 sur Le Compte Asso

***Récurrence**

La priorité sera donnée aux actions structurantes s'inscrivant dans le projet associatif de la structure et dans le projet fédéral.

/ Votre action doit correspondre à l'une des actions éligibles listées dans la note de cadrage 2023.

***Intitulé**

/ Le code en rouge et l'intitulé de l'action visée par votre demande de subvention doivent impérativement être copiés/collés ici (cf. tableau ci-après).

↳ Exemple : indiquez **A.1.1** Stratégie/Structuration du territoire pour attirer le public jeune

***Période** : Annuel

***Date de début *Date de fin**

/ Chaque action doit obligatoirement démarrer **durant l'année civile 2023** et **se terminer le 30 juin 2024 au plus tard**.

***Objectifs**

Inscrivez votre action dans une finalité globale à moyen ou long terme.

Précisez les objectifs principaux et les sous-objectifs.

Vous pouvez compléter votre description en indiquant les impacts mesurés en cours d'action et les résultats attendus en fin d'action.

***Description**

Décrivez de manière détaillée les actions principales du projet : Quoi ? Qui ? Comment ? Pour qui ? Où ? Quand ? Combien de fois ?

Mettez en avant en quoi la subvention sollicitée impactera significativement la viabilité de l'action.

Sont à détailler les éléments ci-dessous :

↳ Cohérence de l'action

- Cohérence des objectifs visés,
- Cohérence des moyens humains mobilisés,
- Cohérence du budget mis en œuvre,
- Cohérence de l'action proposée par rapport au projet associatif.

↳ Caractéristiques concrètes de l'action

- Public cible,
- Calendrier de mise en œuvre,
- Partenariats opérationnels,
- ...

↳ Inscription territoriale de l'action

- Dans le projet de la fédération,
- Dans les dispositifs fédéraux,
- Dans la politique de la collectivité.

Explicitations des actions éligibles

Le tableau ci-dessous a vocation à illustrer les actions éligibles de la note de cadrage par des exemples concrets. Les outils et dispositifs mobilisables, ainsi que les indicateurs qui pourront servir pour l'évaluation de votre action par les ligues régionales, sont mentionnés à titre informatif.

LES ACTIONS ÉLIGIBLES LIGUES

Développement de la pratique

Attirer de nouveaux licenciés et de nouvelles licenciées

A.1.1 Stratégie/Structuration du territoire pour attirer le public jeune

Exemples d'action : mise en place d'actions en collaboration avec l'UNSS, l'UGSEL, l'USEP, enquête d'impact sur la pratique scolaire sur le territoire, stratégie territoriale pour attirer les jeunes, organisation de temps d'information pour connaître l'écosystème du sport scolaire, etc.

Outils et dispositifs mobilisables : convention type Association Sportive/club, convention section sportive scolaire/club, conventions nationales UNSS/UGSEL/USEP, fiche rencontre USEP, trophées UNSS, Carte Passerelle, Vacances Apprenantes, Dispositif Jeunes, etc.

Indicateurs d'évaluation : réseau touché par l'action (clubs et comités), nombre d'écoles ayant fait un cycle badminton, nombre d'actions envisagées sur le territoire (cycles, animations, formations, etc.), mise en place d'un questionnaire de satisfaction, couverture territoriale de l'action, etc.

A.1.2 Stratégie/Structuration du territoire pour attirer le public féminin

Exemples d'action : stratégie de développement de l'accès à la pratique pour les femmes, création d'outils permettant d'accompagner le public féminin dans la découverte de l'activité, communication sur le rôle des femmes dans l'organisation, etc.

Outils et dispositifs mobilisables : action de parrainage féminin, FitMinton, titre de participation découverte, etc.

Indicateurs d'évaluation : nombre de femmes concernées, formalisation d'outils et de documents, mise en place d'un questionnaire de satisfaction, nombre de partenaires associés, couverture territoriale de l'action, etc.

A.1.3 Stratégie/Structuration du territoire pour attirer les personnes en situation de handicap

Exemples d'action : stratégie de développement de l'accès à la pratique pour les PSH, coordination d'un circuit régional parabad, création d'outils pour sensibiliser aux différents handicaps, campagne de communication sur le handicap, etc.

Outils et dispositifs mobilisables : Dispositif Handibad, guide d'accueil des personnes en situation de handicap, fiche pratique « organiser un plateau Handibad », opération promotionnelle et titre de participation découverte, mallette pédagogique Dispositif Jeunes, partenariat fédéraux (APAJH, UNAPEI et France Handicap), etc.

Indicateurs d'évaluation : nombre de PSH concernées, nombre de personnes valides sensibilisées, nombre d'actions envisagées, mise en place d'un questionnaire de satisfaction, nombre de partenaires associés, diversité des handicaps, couverture territoriale, etc.

A.1.4 Stratégie/Structuration du territoire pour le développement du badminton en période estivale (licence estivale) et en extérieur (AirBadminton)

L'objectif de l'action est de s'adresser aux personnes non licenciées pour leur faire découvrir la pratique, mais des pratiquants licenciés peuvent également être concernés.

Période estivale : du 1^{er} mai au 31 août

Exemples d'action :

Badminton : organisation de circuit d'animations de manière récurrente favorisant la prise de licence estivale (tournois promotionnels, stages découvertes...), participation aux événements estivaux des collectivités, etc.

AirBadminton : organisation d'un AirBad Tour sur toute la région, mise en place d'actions promotionnelles sur le territoire, sensibilisation à la pratique, etc.

Note : le AirBadminton est une pratique codifiée et réglementée, l'acquisition d'équipements spécifiques AirBadminton, recommandés par la FFBaD, sera à privilégier (cf. annexe 1).

Outils et dispositifs mobilisables : licence estivale, titre de participation d'été, opération promotionnelle et titre de participation découverte, flyer promotionnel AirBadminton, cahier des charges pour la construction d'un terrain en dalles plastifiées et/ou sur sable, etc.

Indicateurs d'évaluation : nombre de clubs mobilisés, nombre de territoires carencés concernés, nombre de personnes non licenciées et licenciées concernées, nombre de licences estivales prises, nombre d'actions envisagées, mise en place d'un questionnaire de satisfaction, nombre de partenaires associés, type de surface utilisée (gazon, sable, dalle), achat de matériel spécifique (volants Airshuttle uniquement, kits...), etc.

A.1.5 Stratégie territoriale de mise en œuvre des programmes en lien avec les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024

Exemples d'action : stratégie et organisation en lien avec les comités et clubs d'animations/événements autour des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 en lien avec un ou plusieurs dispositifs ci-dessous. Accompagnement des projets en lien avec le dispositif « Olympiade Culturelle ».

Outils et dispositifs mobilisables : Terre de Jeux, Centre de Préparation aux Jeux, Classes Olympiques et Paralympiques, Génération 2024, Semaine Olympique et Paralympique, Ambassadeurs 2024.

Indicateurs d'évaluation : nombre de clubs mobilisés, nombre de dispositifs sollicités, nombre de personnes concernées, nombre d'actions envisagées, nombre de licences prises, mise en place d'un questionnaire de satisfaction, nombre de partenaires associés, etc.

A.1.6 Actions de communication et d'animation en parallèle d'une compétition d'envergure nationale et internationale

Types de compétitions : Championnats de France, CEJ, compétitions internationales

Exemples d'action : organisation d'animations (culturelle, village sportif, concours, dédicaces...) en parallèle de la compétition en vue d'attirer un public extérieur, organisation d'actions envers les accompagnateurs (ateliers, espace détente, jeux, sensibilisations, expositions en lien avec les écoles...), actions thématiques en lien avec la compétition (France Jeunes : avec les écoles / France Vétérans : autour de la santé / France Parabad : en lien avec le handicap), etc.

Outils et dispositifs mobilisables : guide de l'animation territoriale, Dispositif Seniors, Dispositif Jeunes, Dispositif Handibad, guide d'accueil des personnes en situation de handicap, etc.

Indicateurs d'évaluation : nombre de personnes non licenciées concernées, nombre d'actions envisagées, mise en place d'un questionnaire de satisfaction, nombre de partenaires associés, etc.

Fidéliser les licencié·e·s

A.2.2 Action favorisant la remobilisation des bénévoles

Action à destination des dirigeant·e·s et bénévoles actifs de la ligue, de comités et/ou de clubs

Exemples d'action : organisation d'un rassemblement pour les jeunes du territoire inscrits sur la Junior Academy, stratégie territoriale de remobilisation des bénévoles, campagne d'information/sensibilisation à la fonction de bénévole, action de valorisation des bénévoles impliqués. Organisation d'actions de cohésion : séminaires, sorties conviviales, organisation de temps d'échange et de réflexion autour d'un projet commun/innovant, organisation d'action solidaire entre les membres du conseil d'administration (donner du sens à l'engagement), organisation d'une journée des bénévoles, accompagnement des bénévoles dans l'organisation d'animation au sein de leur structure, action visant à faire évoluer les compétences des bénévoles, création et mise à disposition d'outils à destination des bénévoles, etc.

Outils et dispositifs mobilisables : guide de rédaction du projet associatif, guide du bénévolat, compte engagement citoyen.

Indicateurs d'évaluation : nombre de comités et clubs impliqués, nombre de dirigeant·e·s et bénévoles impliqué·e·s, nombre d'actions envisagées, pourcentage de femmes mobilisées, mise en place d'un questionnaire de satisfaction, etc.

A.2.5 Promotion/Communication autour de la pratique féminine

Exemples d'action : campagne de communication pour valoriser la pratique féminine sur le territoire, création d'un circuit féminin sur le territoire, valorisation des clubs actifs sur la thématique, organisation de stages, etc.

Indicateurs d'évaluation : nombre de femmes touchées, taux de fidélisation du public féminin, nombre d'actions envisagées, mise en place d'un questionnaire sur la perception des femmes dans la pratique, couverture territoriale, etc.

A.2.6 Appui au fonctionnement de l'Equipe Technique Régionale

Actions éligibles : actions relevant uniquement du fonctionnement et de la montée en compétences de l'ETR

Pièces obligatoires à fournir : tableau récapitulatif des membres de l'ETR et leurs sollicitations

Exemples d'action : organisation de réunions thématiques pour l'ETR, action visant à faire monter en compétence les membres de l'ETR, animation du réseau de l'ETR, formation continue des membres de l'ETR, etc.

Outils et dispositifs mobilisables : convention ETR

Indicateurs d'évaluation : nombre de réunions, nombre de participants, couverture du territoire, cadrage des thématiques abordées, mise en place d'un questionnaire de satisfaction des participants, nombre de documents formalisés pour partage, etc.

Prendre en considération les spécificités des territoires ultramarins

Les ligues ultramarines peuvent se positionner sur toutes les actions (A, B et C) de la note de cadrage ligues ainsi que celles de la note de cadrage comités.

En complément, elles peuvent se positionner sur des actions spécifiques listées ci-dessous.

A.3.1 Action favorisant la pratique compétitive sur d'autres territoires (déplacement extraterritorial)

Exemples d'action : participation à des compétitions sur un autre territoire en lien avec des sélections régionales.

Indicateurs d'évaluation : nombre de participants du territoire, nombre de joueurs et clubs participant à la compétition, nombre de compétitions envisagées, mise en place d'un questionnaire de satisfaction, nombre de partenaires associés, etc.

A.3.2 Action liée au rayonnement international

Exemples d'action : organisation d'un tournoi international inscrit au calendrier d'une confédération, mise en œuvre d'un plan d'animation territoriale autour d'une compétition internationale, etc.

Outils et dispositifs mobilisables : guide de l'animation territoriale

Indicateurs d'évaluation : nombre de participants, nombre de pays représentés, nombre d'animations organisées autour de l'évènement, nombre de clubs mobilisés autour de l'évènement, etc.

Promotion du sport santé

Faire du badminton un levier de santé et de bien-être

B.1.2 Stratégie/Structuration autour de la pratique pour le public en entreprise

Exemples d'action : organiser un ou plusieurs championnats régionaux inter-entreprises, actions favorisant le déploiement de créneaux dédiés pour les salariés avec les comités et clubs, etc.

Outils et dispositifs mobilisables : PromoBaD, titre de participation découverte, etc.

Indicateurs d'évaluation : nombre de participants, nombre d'entreprises participantes, niveau de sédentarité des participants, nombre d'actions envisagées, mise en place d'un questionnaire de satisfaction, mise en place d'un questionnaire et d'un test physique pour mesurer l'impact sur la santé mentale et physique, diversité des publics touchés, etc.

B.1.3 Stratégie/Structuration du territoire pour lutter contre la sédentarité des jeunes, étudiants et jeunes actifs

Public éligible sur ces actions : moins de 25 ans

Présence d'un partenaire obligatoire

Exemples d'action : promotion et accompagnement des clubs investis sur le dispositif des « 30 minutes d'activité par jour » et des « 2h supplémentaires de sport au collège », organisation d'un temps d'échange et de sensibilisation à la lutte contre la sédentarité pour les plus jeunes, partenariat avec une ou plusieurs universités pour sensibiliser les jeunes à la lutte contre la sédentarité, mise en place d'une stratégie de lutte contre la sédentarité pour les 18-25 ans, etc.

Outils et dispositifs mobilisables : opération promotionnelle et titre de participation découverte, PromoBaD, convention FFSU, etc.

Indicateurs d'évaluation : nombre de participants, nombre d'actions réalisées, mise en place d'un questionnaire de satisfaction, mise en place d'un questionnaire et d'un test physique pour mesurer l'impact sur la santé mentale et physique, diversité des publics touchés, etc.

B.1.4 Stratégie/Structuration du territoire pour favoriser la prise en charge des personnes souffrant d'affection de longue durée (ALD)

Exemples d'action : action de coordination et d'impulsion avec les institutions : associations dédiées, réseaux de santé, ARS, structures labellisées « maisons sport-santé », promotion du badminton auprès des réseaux de médecins et professionnels paramédicaux, actions de développement du badminton en lien avec les STAPS APAS, etc.

Outils et dispositifs mobilisables : opération promotionnelle et titre de participation découverte, mallette pédagogique Dispositif Jeunes, etc.

Indicateurs d'évaluation : nombre de personnes concernées, nombre d'actions envisagées, mise en place d'un questionnaire de satisfaction, mise en place d'un questionnaire et d'un test physique pour mesurer l'impact sur la santé mentale et physique, diversité des publics touchés, etc.

B.1.5 Stratégie/structuration du territoire en faveur des personnes placées sous main de justice et des personnels de l'administration pénitentiaire

Exemples d'action : mise en place d'animations badminton au sein des établissements pénitentiaires, d'actions de promotion en lien avec les Directions Interrégionales des Services Pénitentiaires et les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation, mise en place ou participation aux challenges sportifs pénitentiaires, etc.

Outils et dispositifs mobilisables : conventions nationales, conventions types territoriales et outils associés au déploiement des actions en faveur des PPSMJ, formation DIPP etc.

Indicateurs d'évaluation : nombre de participants issus du milieu carcéral, nombre d'actions envisagées, mise en place d'un questionnaire de satisfaction, diversité des publics touchés, etc.

Développement de l'éthique et de la citoyenneté

Promouvoir les valeurs du badminton et l'engagement

C.1.1 Action de sensibilisation et de lutte contre les incivilités, violences, discriminations et dérives impactant le badminton

Exemples d'action : organisation d'un temps d'échange et de sensibilisation à la lutte contre les discriminations de genre, campagne de communication pour lutter contre les violences dans le sport, intervention de Colosse aux pieds d'argile, etc.

Outils et dispositifs mobilisables : dispositif territoriaux mis en place par les CROS et acteurs locaux sur ces thématiques, etc.

Indicateurs d'évaluation : nombre de participants, nombre de thématiques abordées, nombre d'actions envisagées, mise en place d'un questionnaire de satisfaction, mise en place d'un questionnaire sur la connaissance des participants, diversité des publics touchés, etc.

* **Fédération** : Fédération Française de Badminton FFBaD

* **Nature de l'aide** : Projets sportifs fédéraux

* **Modalité de l'aide** : Aide au projet

* Objectifs opérationnels

Sélectionnez avec attention, dans le menu déroulant, l'objectif opérationnel **(en orange dans le tableau)** correspondant à l'action éligible ciblée :

- Développement de la pratique
- Promotion du sport santé
- Développement de l'éthique et de la citoyenneté
- Accession au sport de haut niveau

* Modalité ou dispositif

Sélectionnez avec attention, dans le menu déroulant, la modalité FFBaD **(en bleu dans le tableau)** correspondant à l'action éligible ciblée.

LE PUBLIC BÉNÉFICIAIRE

Il s'agit du public visé par l'action.

* Tranche d'âge

Les seniors correspondent aux personnes de plus de 50 ans, conformément au dispositif fédéral.

* Commentaire (bénéficiaires)

Précisez qui sont les bénéficiaires directs et indirects de votre action (pratiquants, licenciés, jeunes, scolaires, non compétiteurs, compétiteurs, nouveaux licenciés, féminines...)

LES TERRITOIRES

* Commentaire (territoires)

Mentionnez le nom du territoire concerné par l'action ou celui d'où proviennent les publics touchés par l'action, exemple : QPV « Les Houches ».

Sont dits « territoires carencés », les territoires les suivants :

- [Quartiers de la politique de la ville \(QPV\)](#),
- [Zones de revitalisation rurale \(ZRR\)](#),
- [Bassins de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR](#),
- Intercommunalité ayant signé un contrat de relance et de transition écologique (CRTE) rural,
- [Cités éducatives](#).

Les territoires carencés s'articulent autour de 3 critères d'éligibilité non cumulatifs :

- **L'équipement principal** utilisé par l'association est implanté au sein d'un QPV / ZRR / Cités éducatives / bassin de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR / Intercommunalité ayant signé un contrat de relance et de transition écologique (CRTE) rural ;

- **Le siège social du club** est situé dans un QPV / ZRR / Cités éducatives / bassin de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR / Intercommunalité ayant signé un contrat de relance et de transition écologique (CRTE) rural ;
- **Les actions développées par le club touchent un public majoritairement composé d'habitants** de QPV / ZRR / Cités éducatives / bassin de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR / Intercommunalité ayant signé un contrat de relance et de transition écologique (CRTE) rural.

LES MOYENS HUMAINS

*Moyens matériels et humains

Précisez les moyens mis en œuvre pour l'action :

- Financiers (aides diverses obtenues, % d'autofinancement, tarifs spéciaux pour l'action...),
- Humains (nombre de personnes, bénévoles, élus, professionnels),

!/ Les lignes du budget « Rémunération intermédiaires et honoraires » et « Déplacements, missions » doivent impérativement être détaillées ici.

- Matériels (matériel de l'association et/ou mis à disposition par la collectivité...).

!/ Les lignes du budget « Achats matières et fournitures » et « Autres fournitures » doivent impérativement être détaillées ici.

« Volontaires » correspond aux personnes en service civique.

Explication Equivalent Temps Plein Travaillé (ETPT) base 35h :

Une action pourra, par exemple, impliquer le travail d'un bénévole à 15% de son temps et d'un salarié à hauteur de 25% de son temps de travail, ce qui donne :

- Bénévole : 1 personne = 0.15 ETPT base 35h
- Salarié : 1 personne = 0.25 ETPT base 35h

L'ÉVALUATION

Précisez les indicateurs que vous utiliserez pour évaluer votre action une fois réalisée. Ils peuvent être à la fois quantitatifs ET qualitatifs au regard des objectifs fixés.

- Exemples de critères quantitatifs : nombre de jeunes concernés par une animation, nombre de partenaires conventionnés...
- Exemples de critères qualitatifs : investissement dans l'activité, diversité des typologies de publics représentés, mise en place d'un questionnaire de satisfaction exprimée des publics et des partenaires...

LA PERSONNE RESPONSABLE DU PROJET

La personne responsable de l'action et/ou du dossier peut être différente du représentant légal.

LA SUBVENTION DEMANDÉE ET LES COFINANCEMENTS

!/ Le montant de la subvention demandée à la FFBaD ne doit pas dépasser 50% du budget de l'action.

Indiquez les cofinancements dont vous bénéficiez spécifiquement pour l'action, en détaillant les établissements publics (mairies, Conseil départemental ou régional...) ou privés.

LE BUDGET

/!\ Le budget, dans son ensemble, et les différents postes de dépenses, en particulier, doivent être réalistes. Les évaluateurs seront particulièrement attentifs à ce qu'ils soient conformes aux besoins nécessaires à la réalisation de l'action.

/!\ Le budget de l'action doit être équilibré.

/!\ Le budget global des actions pour une structure ne peut pas être inférieur à :

- **2 000€** pour les structures en ZRR (seuil minimal de subvention par dossier = 1 000€) ;
- **3 000€** pour les autres structures (seuil minimal de subvention par dossier = 1 500€).

/!\ L'achat de matériel doit contribuer directement à la réalisation de l'action visée et doit être, par conséquent, dûment justifié dans la demande de subvention.

Le plafond pour le petit matériel (hors bien amortissables) est de 500€ HT unitaire.

La justification de l'achat de consommables sera particulièrement étudiée par les évaluateurs.

Les lignes du budget « Achats matières et fournitures » et « Autres fournitures » doivent être détaillées dans « les moyens matériels et humains » (cf. p. 11).

/!\ Les autres lignes principales du budget de l'action doivent être détaillées dans la « Description » de l'action (cf. p. 4).

CHARGES		Commentaires
Charges directes		
60- Achats	Total	
Achats matières et fournitures		<i>Achat de matériel utilisé spécifiquement pour la réalisation de l'action dûment justifié Justification de l'achat de consommables particulièrement étudiée par les évaluateurs</i>
Autres fournitures		<i>Fournitures de bureau, petit équipement</i>
61- Services extérieurs	Total	
Locations		<i>Location de véhicule, de salle, de matériel pour l'action</i>
Entretien et réparation		<i>Maintenance liée à l'action</i>
Assurance		
Documentation		<i>Documentation spécifique à l'action</i>
62- Autres services extérieurs	Total	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		<i>Honoraires de prestation d'un éducateur sportif (forcément diplômé), d'un animateur ou de tout autre professionnel intervenant sur l'action</i>
Publicité, publication		<i>Communication sur l'action</i>
Déplacements, missions		<i>Frais de déplacement, hébergement, restauration</i>
Services bancaires, autres		<i>En lien avec l'action</i>
63- Impôts et taxes	Total	
Impôts et taxes sur rémunération		/
Autres impôts et taxes		/

64- Charges de personnel	Total	
Rémunération des personnels		<i>Salaires</i>
Charges sociales		<i>URSSAF, retraite, mutuelle, prévoyance</i>
Autres charges de personnel		/
65- Autres charges de gestion courante		<i>Paieement des licences, paieement des inscriptions aux compétitions, aux stages...</i>
66- Charges financières		/
67- Charges exceptionnelles		/
68- Dotations aux amortissements, provisions		<i>En cas d'acquisition de matériel utilisable sur plusieurs années et d'un montant unitaire supérieur à 500€ HT, renseignez le montant de l'investissement divisé par le nombre d'années d'utilisation.</i>
69- Impôts sur les bénéfices (IS)		/

Charges indirectes réparties affectées au projet		
Charges fixes de fonctionnement		<i>Location de locaux, frais téléphoniques, entretien des locaux... à ventiler selon une règle de répartition objective</i>
Frais financiers		<i>Intérêts d'emprunt, frais de gestion des comptes bancaires à ventiler selon une règle de répartition objective</i>
Autres		/
TOTAL DES CHARGES		Total charges directes + indirectes = total subventionnable
Excédent prévisionnel (bénéfice)		<i>Le budget de l'action devant être équilibré, cette ligne doit être à 0.</i>
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
86- Emplois des contributions volontaires en nature	Total	
860- Secours en nature		<i>Dons alimentaires et vestimentaires, mise à disposition éventuelle de personnel</i>
861- Mise à disposition gratuite de biens et de services		<i>Evaluation de la mise à disposition de biens, de services et de matériel (gymnases...)</i>
862- Prestations		<i>Prestations en nature (traiteur, animation...)</i>
864- Personnel bénévole		<i>Heures de bénévolat valorisées à 14€/h brut chargé</i>

PRODUITS		Commentaires
Ressources directes		
70- Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services		Inscriptions pour l'action, inscriptions sur des formations, buvette liée à l'évènement, vente de goodies...
73- Dotations et produits de tarification		/
74- Subventions d'exploitation	Total	
Fédérations sportives – FFBaD		
Etat		FDVA, aide à l'emploi pluriannuelle proratisée par rapport à l'action
Conseil régional		Détaillez combien va à l'action par rapport au total
Conseil départemental		Détaillez combien va à l'action par rapport au total
Communes, communautés de communes ou d'agglomérations : Mairie de ?		Détaillez combien va à l'action par rapport au total
Organismes sociaux		
Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)		Erasmus+, etc.
L'agence de services et de paiement (emplois aidés)		Emplois francs
Aides privées		Sponsors, partenaires financiers, fondations, fédération, ligue, comité (hors dons et mécénat)
Autres établissements publics		Rémunération des services civiques
75- Autres produits de gestion courante	Total	
756- Cotisations		Cotisations des adhérents, y compris licence fédérale
758- Dons manuels - Mécénat		Dons et mécénat défiscalisé
76- Produits financiers		/
77- Produits exceptionnels		/
78- Reprises sur amortissements et provisions		/
79- Transfert de charges		/
RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES AU PROJET		
Fonds propres		Autofinancement = réserves sur exercices antérieurs (pour équilibrer le budget de l'action)
TOTAL DES PRODUITS		Total ressources directes + ressources propres = total subventionnable
Insuffisance prévisionnelle (déficit)		Le budget de l'action devant être équilibré, cette ligne doit être à 0.
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
87- Contributions volontaires en nature	Total	
870- Bénévolat		Heures de bénévolat valorisées à 14€/h brut chargé
871- Prestations en nature		Prestations en nature (traiteur, animation...)
875- Dons en nature		Evaluation de la mise à disposition de biens, de services et de matériel (gymnases...)
La subvention sollicitée de ...€, objet de la présente demande représente ...% du total des produits du projet.		Maximum 50%

Les contributions volontaires en nature ne rentrent pas dans le calcul du montant subventionnable de l'action.

L'ATTESTATION ET LA SOUMISSION

FAIRE UNE DEMANDE DE SUBVENTION > Etape 5 sur Le Compte Asso

/!\ Si vous déposez plusieurs actions, vous devez toutes les intégrer dans le même dossier de demande de subvention avant de confirmer la transmission de votre dossier.

Cliquez sur « + » à l'étape 4 « Description des projets » après avoir saisi votre premier projet.

/!\ Le fait de télécharger le récapitulatif de votre demande ne signifie pas que votre demande a été transmise à la FFBaD.

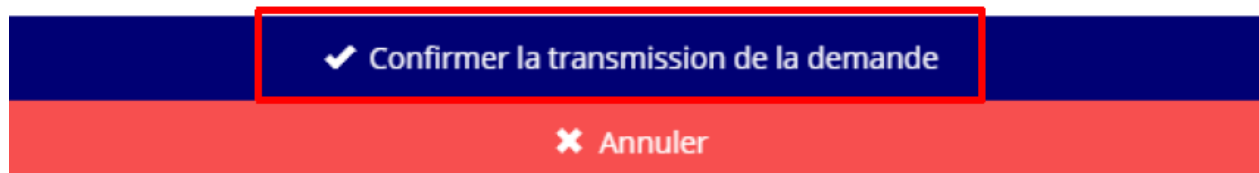
Vous pouvez, d'ailleurs, utiliser ce récapitulatif en PDF pour échanger sur votre demande avec le référent de votre ligue.

Confirmer la transmission de la demande :

Cette action va permettre de transmettre votre demande au service instructeur.

Elle ne sera alors plus modifiable, sauf si le service instructeur vous en laisse la possibilité. Une fois transmise, vous pourrez récupérer le Cerfa de la demande au format PDF à l'étape 3.

Souhaitez-vous continuer ?



Une fois que vous avez confirmé la transmission, le dossier est définitivement transmis pour instruction à la FFBaD : il est alors impossible d'y apporter des modifications.

Vous allez pouvoir récupérer le document CERFA au format PDF.

Un mail de confirmation est envoyé systématiquement dès que vous avez transmis votre demande de subvention. Pour savoir si votre dossier est bien validé, le champ « Etat » dans le récapitulatif de votre demande de subvention doit afficher « Transmis au service instructeur ». S'il est indiqué « En cours de saisie », votre dossier n'est pas validé.

ANNEXES

ANNEXE 1 – Outils FFBaD

Outils transversaux

- Organiser une opération promotionnelle et utiliser le « titre de participation découverte »
[http://www.ffbad.org/data/Files/Stockage_FFBaD/Tutoriel/Poona -
_Mettre en place le titre de participation Decouverte.pdf](http://www.ffbad.org/data/Files/Stockage_FFBaD/Tutoriel/Poona_-_Mettre_en_place_le_titre_de_participation_Decouverte.pdf)
- Nouvelles licences et autres titres de participation (dont licence estivale) :
[http://www.ffbad.org/module/00003/22/data/Files/FFBAD Propositions%20autres%20titres%20de
%20pratiques%20note%20pour%20la%20CR.pdf](http://www.ffbad.org/module/00003/22/data/Files/FFBAD_Propositions%20autres%20titres%20de%20pratiques%20note%20pour%20la%20CR.pdf)
Règlement :
https://gdb.ffbad.org/2022-2023/Src/GDB-08/GUI08.03_ADM_ReglementLicences.pdf
Tableau récapitulatif :
https://gdb.ffbad.org/2022-2023/Src/GDB-08/GUI08.03A01_ADM_TableauLicences.pdf
- Tutoriel prise de licence (dont licence estivale) :
[Espace Documentaire - Tutoriel \(ffbad.org\)](http://www.ffbad.org/Documentaire-Tutoriel)
- Note sur l'encadrement des différents publics : qui a le droit de faire quoi ?
http://www.ffbad.org/module/00024/12/data/Files/note_reglementation_encadrement_publics.pdf
- Le PromoBaD : comment ça marche ?
<http://www.ffbad.org/competitions/les-tournois/rencontre-promobad/>
- Formulaire de droit à l'image pour les événements de promotion grand public :
[http://www.ffbad.org/data/Files/Espaces_Dedies/Dirigeants/La Boite a Outils/ANS/DocumentType
e Droit Image FFBaD.doc](http://www.ffbad.org/data/Files/Espaces_Dedies/Dirigeants/La_Boite_a_Outils/ANS/DocumentType_Droit_Image_FFBaD.doc)
- Modèle de convention-type avec les établissements sociaux et médico-sociaux :
[http://www.ffbad.org/data/Files/Espaces_Dedies/Dirigeants/La Boite a Outils/ANS/Modele Conv
ention %20ClubStructure.doc](http://www.ffbad.org/data/Files/Espaces_Dedies/Dirigeants/La_Boite_a_Outils/ANS/Modele_Convention_%20ClubStructure.doc)
- Note de synthèse sur les rencontres de proximité :
[http://www.ffbad.org/data/Files/Espaces_Dedies/Dirigeants/La Boite a Outils/ANS/Rencontres c
ompetitions proximite Synthese.pdf](http://www.ffbad.org/data/Files/Espaces_Dedies/Dirigeants/La_Boite_a_Outils/ANS/Rencontres_competitions_proximite_Synthese.pdf)
- Guide de l'animation territoriale :
[http://www.ffbad.org/module/00003/22/data/Files/FFBaD-
Guide%20de%20l'Animation%20Territoriale.pdf](http://www.ffbad.org/module/00003/22/data/Files/FFBaD-Guide%20de%20l'Animation%20Territoriale.pdf)
- Synthèse de la méthode de création de clubs :
[http://www.ffbad.org/data/Files/Espaces_Dedies/Dirigeants/Axes_Developpement_Federaux/Creat
ion de clubs/Synthese methode creation de clubs.pdf](http://www.ffbad.org/data/Files/Espaces_Dedies/Dirigeants/Axes_Developpement_Federaux/Creation_de_clubs/Synthese_methode_creation_de_clubs.pdf)

Outils pour les actions envers le public jeunes

- Informations sur le Dispositif Jeunes :
<http://www.ffbad.org/badminton-pour-tous/le-bad-pour-les-jeunes/dispositif-jeunes/>

- Dispositif « Ecole Française de Badminton » :
 - Informations générales EFB :
<http://www.ffbad.org/badminton-pour-tous/le-bad-pour-les-jeunes/ecoles-francaises-de-badminton/>
 - Critères d'évaluation EFB :
https://gdb.ffbad.org/2022-2023/Src/GDB-05/GUI05.03A01_VS_EvaluationEFB.pdf
 - Règlement EFB :
https://gdb.ffbad.org/2022-2023/Src/GDB-05/GUI05.03_VS_ReglementEFB.pdf
- Règlement des plateaux MiniBaD :
https://gdb.ffbad.org/2022-2023/Src/GDB-03/GUI03.09_VS_PlateauMiniBaD.pdf
- A l'école du Badminton :
<https://alecoledubadminton.ffbad.org/>
- Règlement des Rencontres Départementales Jeunes :
https://gdb.ffbad.org/2022-2023/Src/GDB-03/GUI03.10_VS_RencontreDepJeunes.pdf
- Conventions avec les fédérations scolaires :
 - Ministère de l'agriculture / UNSS :
https://www.ffbad.org/module/00024/12/data/Files/Badminton%20Scolaire/Convention_Cadre_MAA_UNSS_FFBaD_tripartite_2021-2025_signee.pdf
 - UNSS :
https://www.ffbad.org/module/00024/12/data/Files/Badminton%20Scolaire/Convention_UNSS_FFBaD_2022-2024_signee.pdf
 - UGSEL :
https://www.ffbad.org/module/00024/12/data/Files/Badminton%20Scolaire/FFBaD_UGSEL_2023%202026_sign%C3%A9e.pdf
 - USEP :
<https://www.ffbad.org/module/00024/12/data/Files/Badminton%20Scolaire/Convention%20USEP%20sign%C3%A9e%202023.pdf>

Outils pour les actions autour du projet de performance fédéral / accession au haut niveau

- Informations sur les « Club Avenir » :
https://www.ffbad.org/data/Files/FFBaD_CLubAvenir_web.pdf
- Informations sur le Dispositif Avenir :
https://www.ffbad.org/data/Files/FFBaD_DispositifAvenir_web.pdf

Outils pour développer le Handibad

- Guide d'accueil des personnes en situation de handicap dans les clubs :
http://www.ffbad.org/data/Files/Accueil/Badminton_Pour_Tous/Le_HandiBad/FFBaD_GUIDE_HANDI_VF.pdf
- Règlement des plateaux Handibad inclusifs :
https://gdb.ffbad.org/2022-2023/Src/GDB-03/GUI03.12_B&H_ReglementPlateauHandibadInclusif.pdf
- Fiche pratique sur l'organisation d'un plateau Handibad :
http://www.ffbad.org/data/Files/FFBaD_FICHE_DIRIGEANT_HANDIBAD_WEB3.pdf

- Grille d'observation des plateaux Handibad :
http://www.ffbad.org/data/Files/PlateauxHandibad_grille%20d'observation.pdf
- Mise en place d'un questionnaire de mise en place d'un questionnaire de satisfaction pour les publics des plateaux Handibad :
[http://www.ffbad.org/data/Files/PlateauHandibad_MISE EN PLACE D'UN QUESTIONNAIRE%20DE%20MISE EN PLACE D'UN QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION.pdf](http://www.ffbad.org/data/Files/PlateauHandibad_MISE_EN_PLACE_D'UN_QUESTIONNAIRE%20DE%20MISE_EN_PLACE_D'UN_QUESTIONNAIRE_DE_SATISFACTION.pdf)
- Rapport-bilan des plateaux Handibad :
<http://www.ffbad.org/data/Files/RAPPORT-Bilan%20SUR%20LES%20ANIMATIONS%20DE%20BADMINTON%20INCLUSIF.pdf>
- Descriptif des classifications en Para-badminton :
https://gdb.ffbad.org/2022-2023/Src/GDB-04/GUI04.05A02_VS_ParabadFicheTechnique.pdf
- Convention nationale avec la Fédération des APAJH :
<http://www.ffbad.org/data/Files/Convention%20APAJH-FFBaD-Officiel.pdf>

Outils pour développer la pratique féminine

- <https://www.ffbad.org/badminton-pour-tous/tous-au-bad/bad-au-feminin/>

Outils pour développer la pratique des seniors

- Guide présentant le Dispositif Seniors :
http://www.ffbad.org/data/Files/Accueil/Badminton_Pour_Tous/Le_Bad_Seniors/FFBaD_SENIOR_GUIDE_WEB.pdf
- Fiches pédagogiques à destination des encadrants :
http://www.ffbad.org/data/Files/Accueil/Badminton_Pour_Tous/Le_Bad_Seniors/FFBaD_DS_ENCADRANTS_WEB.pdf

Outils pour développer la pratique dans les quartiers

- Guide présentant le dispositif Bad & Quartiers :
http://www.ffbad.org/data/Files/Accueil/Badminton_Pour_Tous/Bad%20Partout/Quartier/FFBaD_QUARTIER_PRIORITAIRE_WEB.pdf

Outils en faveur de l'éco-responsabilité

- Informations générales :
<http://www.ffbad.org/espaces-dedies/developpement-durable/label/infos-ecobad/>
- Guide pratique pour organiser une manifestation ECOBaD :
http://www.ffbad.org/data/Files/Espaces_Dedies/Dirigeants/La_Boite_a_Outils/ANS/GuideFFBaD_Manif_Ecobad.pdf

Outils pour le développement du AirBadminton

- <http://www.ffbad.org/badminton-pour-tous/tous-au-bad/bad-partout/airbadminton/>
- Kit complet sur sable et/ou le kit sur gazon chez NOUANSPORT :
 - <https://www.nouansport.com/produit/ensemble-pour-badminton-sur-sable/>
 - <https://www.nouansport.com/produit/ensemble-pour-badminton-sur-gazon/>

- <https://www.nouansport.com/produit/ensemble-auto-stable-aluminium-pour-airbadminton-exterieur-ffbad/>
- Kit beachminton/AirBadminton chez Iteuil Sports :
<https://www.iteuilsports.com/produit/kit-beachminton-airminton/>
- Répertoire des distributeurs officiels d'AirShuttle (en bas de page) :
<http://www.ffbad.org/badminton-pour-tous/tous-au-bad/bad-partout/airbadminton/>

Outils autour des programmes des JOP Paris 2024

- Page du site fédéral dédiée aux JOP 2024 :
<https://www.ffbad.org/haut-niveau/jeux-olympiques/paris-2024/>
- Paris 2024 :
<https://www.paris2024.org>
- Olympiade culturelle :
<https://www.paris2024.org/fr/olympiade-culturelle/>
<https://culture.paris2024.org/s/accueil>
- Génération 2024 :
<https://generation.paris2024.org/programme-generation-2024>
<https://generation.paris2024.org/classes-olympiques>
- Terre de jeux 2024
<https://terredejeux.paris2024.org/>
- CPJ Badminton
<https://prepare.paris2024.org/fr/search/?olympic-sports=Badminton>

ANNEXE 2 – Acronymes

ALD	Affection de longue durée
APAJH	Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés
ANS	Agence nationale du Sport
AS scolaire	Association Sportive scolaire
CIJ/CEJ	Circuit Interrégional/Elite Jeune
CDOS	Comité Départemental Olympique et Sportif
CROS	Comité Régional Olympique et Sportif
CPJ	Centre de Préparation aux Jeux
CPSF	Comité Paralympique et Sportif Français
CR	Contrat de Ruralité
CRTE	Contrat de Relance et de Transition Ecologique
DAD	Dispositif Avenir Départemental
DAI	Dispositif Avenir Interrégional
DAR	Dispositif Avenir Régional
DRAJES	Délégations Régionales Académiques à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports
DIPSEC	Diplôme Initiateur Public Senior en Club
DIPSES	Diplôme Initiateur Public Senior en Etablissements Spécialisés
DIPP	Diplôme Initiateur Public Pénitentiaire
EFB	Ecole Française de Badminton
EHPAD	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes
ETPT	Equivalent Temps Plein Travaillé
ETR	Equipe Technique Régionale
FFH	Fédération Française Handisport
FFSA	Fédération Française du Sport Adapté
FFSU	Fédération Française du Sport Universitaire
PAT	Plan d'animation territorial
PPSMJ	Personnes placées sous main de justice
PSF	Projet sportif fédéral
PSH	Personne en situation de handicap
QPV	Quartier Prioritaire de la politique de la Ville
RNA	Répertoire Nationale des Associations
SIREN	Système d'Identification du Répertoire des Entreprises
SIRET	Système d'Identification du Répertoire des Etablissements
UNSS	Union Nationale du Sport Scolaire
UGSEL	Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre
USEP	Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré
ZRR	Zone de Revitalisation Rurale